

PROVISOIRE

E/2007/SR.13  
12 juillet 2007

Original: FRANÇAIS

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Session de fond de 2007

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 13<sup>e</sup> SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le lundi 2 juillet 2007, à 9 heures

Président: M. ČEKUOLIS (Lituanie)

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SESSION.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AUTRES QUESTIONS D'ORGANISATION.

OUVERTURE DU DÉBAT DE HAUT NIVEAU.

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL.

DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES.

DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

REMISE DU PRIX D'HONNEUR ONU-HABITAT POUR 2006.

DISCOURS LIMINAIRES SUR LE THÈME «COMMENT ÉLIMINER LA PAUVRETÉ  
ET LA FAIM».

CONCERTATION DE HAUT NIVEAU SUR L'ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE  
MONDIALE ET DE LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE.

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

GE.07-62020 (F) 040707 120707

*La séance est ouverte à 9 h 15.*

## OUVERTURE DE LA SESSION

Le PRÉSIDENT déclare ouverte la session de fond de 2007.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AUTRES QUESTIONS D'ORGANISATION  
(point 1 de l'ordre du jour provisoire) (E/2007/100 et Corr.1, E/2007/L.6, E/2007/L.7,  
E/2007/CRP.7)

Le PRÉSIDENT propose d'adopter l'ordre du jour provisoire tel que présenté dans les documents E/2007/100 et Corr.1.

*L'ordre du jour provisoire est adopté.*

Le PRÉSIDENT appelle l'attention sur le projet de programme de travail pour la session de fond de 2007 du Conseil publié sous la cote E/2007/L.6, et sur l'état de la documentation de la session, présenté dans les documents E/2007/L.7 et E/2007/CRP.7. En l'absence d'objection, il considérera que le Conseil souhaite adopter le projet de programme de travail publié sous la cote E/2007/L.6

*Il en est ainsi décidé.*

## OUVERTURE DU DÉBAT DE HAUT NIVEAU

### DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

Le PRÉSIDENT déclare qu'à mi-parcours de 2015, date arrêtée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, malgré les signes encourageants d'un recul général de la pauvreté dans le monde, un grand nombre de pays, d'Afrique subsaharienne en particulier, ne sont pas en voie d'atteindre les objectifs fixés. Les résultats obtenus récemment par certains pays dénotent toutefois l'existence de facteurs déterminants pour la réussite des initiatives menées, que la communauté internationale devrait s'attacher à recenser, à faire connaître et à adapter à chaque pays.

Si c'est avant tout aux États Membres qu'il appartient de réaliser les objectifs de développement, le Conseil économique et social a un rôle central à jouer, et la nouvelle forme donnée au débat de haut niveau devrait lui permettre d'accélérer la mise en œuvre des stratégies nationales de développement. L'examen ministériel annuel notamment offre une tribune exceptionnelle pour la mise en commun des expériences acquises au niveau national. Il permettra également de cerner les difficultés persistantes et de débattre des moyens les plus appropriés d'y remédier, tout en garantissant la cohérence et la coordination à la fois des politiques et des initiatives. La Foire de l'innovation, qui doit se tenir pour la première fois en 2007, devrait agir comme un moteur du progrès. De même, le Forum pour la coopération en matière de développement constitue un cadre unique dans le monde de la coopération multilatérale.

Appelant de ses vœux un développement de la fonction catalysatrice du Conseil, le Président espère que les ministres présents annonceront de nouvelles initiatives concrètes de lutte contre la pauvreté et la faim. Il compte sur l'engagement sans réserve de tous pour que le Conseil proclame sa résolution de tout faire pour aider des millions de personnes à vivre dans de meilleures conditions. Les résultats de la session de 2007 étant déterminants pour l'avenir du Conseil, il est capital de tirer le meilleur parti de sa réforme, par égard pour tous ceux dont l'existence dépend de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

#### DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL déclare que le Conseil est désormais bien placé pour devenir une plaque tournante à l'échelle mondiale dans la conception et la supervision des politiques et des pratiques en matière de développement. Les deux nouveaux mécanismes mis en place à mi-parcours de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement – examen ministériel annuel et Forum pour la coopération en matière de développement – devraient permettre au Conseil d'agir de façon plus vigoureuse et soutenue en faveur du développement, et de contribuer ainsi au changement. Ce sont des millions de vies qui en dépendent littéralement. Le Secrétaire général se félicite tout particulièrement de l'orientation donnée à l'examen ministériel annuel, qui sera axé sur les premier et dernier objectifs du Millénaire pour le développement.

Évoquant le *Rapport de 2007 sur les objectifs du Millénaire pour le développement*, dont le Conseil est saisi, le Secrétaire général dit que, s'il y est fait état de progrès lents dans certains des pays les plus pauvres, le principal message reste malgré tout encourageant: la réalisation des objectifs demeure possible dans la plupart des pays, pourvu que les dirigeants politiques prennent sans tarder des mesures concertées. L'expérience a montré qu'il était possible de progresser rapidement et à grande échelle sur la voie de la réalisation des objectifs, et que les mesures destinées à harmoniser les stratégies nationales de développement et les objectifs du Millénaire devaient être prises à l'échelon national et non imposées de l'extérieur. Il demeure toutefois indispensable pour cela de dégager le financement voulu, en renforçant le partenariat mondial pour le développement.

Appelant l'attention sur la nécessité absolue pour les pays développés de respecter l'objectif de 0,7 % auquel ils se sont engagés en matière d'aide publique au développement, le Secrétaire général prie instamment les donateurs d'établir un calendrier pour l'accroissement de l'aide, mais aussi de s'attaquer aux disparités dans le régime commercial mondial et de faire aboutir les négociations de Doha. L'heure est venue de transformer les promesses en progrès véritables. Le partenariat mondial pour le développement doit devenir une réalité afin que l'on puisse faire face aux problèmes les plus pressants du moment – changements climatiques, échanges commerciaux, aide au développement. Convaincu que le Conseil, sous sa forme renforcée, est en mesure de réussir, le Secrétaire général se déclare résolu à n'épargner aucun effort pour que le système des Nations Unies dans son ensemble œuvre de manière cohérente et efficace au service de ses États Membres mais aussi de tous les citoyens ordinaires qui ont placé en lui leurs espoirs.

#### DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

M<sup>me</sup> AL KHALIFA (Présidente de l'Assemblée générale) souligne la dimension exceptionnelle que revêt la session de 2007 du Conseil du fait des nouvelles responsabilités et des nouveaux pouvoirs confiés au Conseil en vertu de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale. Ainsi armé, le Conseil devrait être en mesure de jouer un rôle capital dans la lutte mondiale contre la pauvreté et dans la promotion du développement humain pour tous. Les défis sont énormes dans ce domaine, et la communauté internationale a l'obligation morale et stratégique de remédier aux problèmes des plus pauvres et des plus vulnérables, en particulier

dans les pays les moins avancés. Le Conseil réformé peut, en concertation avec l'Assemblée générale, stimuler les progrès, renforcer la coopération et rappeler aux États Membres leurs obligations et, ce faisant, redonner des raisons d'espérer un avenir meilleur, à l'abri de la pauvreté et de la faim.

M<sup>me</sup> Al Khalifa rappelle qu'en novembre 2006, l'Assemblée générale a tenu un débat sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, à l'issue duquel des résultats tangibles ont été recensés, comme la création par la Banque islamique de développement d'un fonds d'affectation spéciale de 10 milliards de dollars. Il y a également été recommandé de mettre en place un mécanisme garantissant le suivi et la mise en œuvre des résultats des grandes conférences et sommets tenus sur le développement. Le Forum pour la coopération en matière de développement devrait pouvoir assumer ce rôle. L'examen ministériel annuel, pour sa part, devrait offrir un cadre d'orientation stratégique pour la coopération en faveur du développement. Ces deux mécanismes complètent les activités de l'Assemblée générale en matière de suivi du Consensus de Monterrey et de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. C'est en renforçant de telles complémentarités entre activités opérationnelles et travaux normatifs que l'ONU pourra gagner en efficacité.

Un autre débat thématique de l'Assemblée générale a porté sur la question capitale de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation politique et économique – grâce notamment au microcrédit – des femmes, pour laquelle des progrès ont été enregistrés, malgré la poursuite des pratiques discriminatoires et de la marginalisation des femmes. M<sup>me</sup> Al Khalifa évoque également le débat thématique qui se tiendra fin juillet 2007 sur les changements climatiques, à l'issue duquel un consensus devrait se dégager sur les mesures à adopter dans ce domaine; le VIH/sida est un autre défi majeur qui appelle des mesures urgentes. Dans tous ces domaines d'action, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social sont manifestement complémentaires.

En ses qualités de Présidente de l'Assemblée générale et de citoyenne bahreïnite, M<sup>me</sup> Al Khalifa rend hommage au Premier Ministre de Bahreïn pour les efforts qu'il a déployés sans relâche en faveur du développement socioéconomique de son pays, reconnus par l'ensemble de la communauté internationale.

## REMISE DU PRIX D'HONNEUR ONU-HABITAT POUR 2006

M<sup>me</sup> TIBAIJUKA [Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)] annonce la remise du Prix d'honneur ONU-Habitat pour 2006 au cheikh Khalifa Bin Salman Al Khalifa, Premier Ministre de Bahreïn, en reconnaissance de ses efforts visant à améliorer l'habitat urbain de son pays, pour le bien de tous ceux qui y résident – riches et pauvres, jeunes et personnes âgées, hommes et femmes –, en s'attachant à remédier à la pauvreté et à moderniser les logements dans le respect de l'environnement et de l'égalité des sexes.

M<sup>me</sup> Tibaijuka souligne les relations constructives et durables qu'entretient ONU-Habitat avec Bahreïn. Elle évoque les programmes favorables aux pauvres que le Gouvernement a mis en œuvre des années durant, et les différents projets de logement menés dans plusieurs secteurs, pour le bien des différentes catégories sociales. Selon les critères d'ONU-Habitat, la ville de Manama est un exemple parfait de modernisation et de développement urbain réussis. Certaines innovations mériteraient d'être imitées par d'autres pays, notamment le Programme de rénovation et de reconstruction des habitations vétustes, qui a coupé court à la bureaucratie – l'un des obstacles majeurs à l'accès des personnes défavorisées à un logement décent à un prix abordable – et de traiter sans délai les cas les plus urgents. De telles réalisations sont d'autant plus importantes que l'urbanisation va s'accroissant dans le monde: en 2007, la moitié de l'humanité vit en milieu urbain, et l'*homo sapiens* est devenu *homo urbanus*, phénomène rendu plus complexe encore par l'élévation du nombre de personnes vivant dans des taudis. La menace que représentent les changements climatiques pour les régions côtières, en particulier pour les petits États insulaires tels que Bahreïn, a son importance aussi: l'expérience a montré qu'en cas de catastrophe naturelle, les pauvres sont plus vulnérables du fait que leurs logements ne sont pas conformes à de simples normes qui permettraient d'épargner nombre de vies.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL remet le Prix d'honneur ONU-Habitat pour 2006 au cheikh Khalifa Bin Salman Al Khalifa, Premier Ministre de Bahreïn, et salue les efforts incommensurables déployés par Bahreïn pour lutter contre la pauvreté et améliorer les conditions de vie des plus pauvres dans le pays.

Le cheikh KHALIFA BIN SALMAN AL KHALIFA (Observateur du Bahreïn) est profondément honoré de recevoir, au nom de son pays, le Prix d'honneur ONU-Habitat pour 2006 et exprime sa gratitude au Secrétaire général de l'ONU et à la Directrice exécutive d'Habitat. Ce prix est non seulement une marque de reconnaissance de la communauté internationale mais aussi un encouragement à intensifier son action pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. La Constitution de Bahreïn consacre expressément le droit au logement et l'accès au logement est depuis longtemps l'une des priorités des pouvoirs publics. Il s'agit non seulement de permettre à toutes les couches de la population d'avoir un logement décent mais aussi de préserver le patrimoine architectural et de respecter l'environnement.

Le Royaume de Bahreïn continuera de collaborer sans relâche avec Habitat pour améliorer le sort de millions de personnes partout dans le monde. Sa croissance économique florissante lui permettra d'appuyer des programmes humanitaires et sociaux mettant l'accent sur le développement durable.

#### DISCOURS LIMINAIRES SUR LE THÈME «COMMENT ÉLIMINER LA PAUVRETÉ ET LA FAIM»

M<sup>me</sup> CALMY-REY (Observatrice de la Suisse) dit que l'établissement d'un monde plus libre et plus sûr passe par un développement économique et social soucieux de l'environnement et respectueux des droits de l'homme. Les nombreux objectifs de développement adoptés par la communauté internationale impliquent de garantir la cohérence des politiques, qu'il s'agisse des politiques nationales de développement ou des politiques de coopération mises en œuvre par les pays donateurs et les institutions multilatérales. Les objectifs du Millénaire pour le développement montrent qu'il existe un consensus à l'échelon international sur la nécessité de lutter contre les multiples facteurs de la pauvreté et de traduire en action les principes et les engagements politiques.

Plutôt que de dresser un bilan d'ensemble de la réalisation des objectifs du Millénaire à mi-parcours, M<sup>me</sup> Calmy-Rey juge préférable de s'intéresser aux cas particuliers des pays en développement. Les grandes disparités entre les régions à l'intérieur même d'un pays témoignent de la complexité des facteurs de développement et de l'extrême importance de la qualité des politiques mises en œuvre par les gouvernements.

Une croissance favorable aux pauvres n'est pas le résultat d'une doctrine économique correcte sur le papier mais le fruit d'un mélange complexe de facteurs dont des politiques macroéconomiques prudentes, une protection sociale efficace et un ensemble d'investissements dans l'infrastructure, la formation et les services publics de base. Tous ces éléments concourent à créer les conditions qui permettent à l'esprit d'entreprise de se développer.

S'ils sont prêts à se mobiliser, les pays possèdent les connaissances et l'expérience requises ainsi que les ressources nécessaires pour vaincre l'extrême pauvreté et la faim. La Suisse reste attachée à l'approche choisie à Monterrey, qui invite tous les acteurs concernés à conjuguer leurs efforts sur un large front aux niveaux national, régional et mondial. Il importe que les pays en développement, responsables au premier chef de leur propre développement, formulent et mettent en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté efficaces axées sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qu'ils créent des conditions propices à un développement humain et écologiquement durable et qu'ils mobilisent pour ce faire leurs propres ressources. Il reste néanmoins crucial que les pays industrialisés accroissent leur aide au développement et ouvrent davantage leurs marchés aux pays en développement, notamment aux plus pauvres d'entre eux.

Au niveau national, la bonne gouvernance est indispensable au développement durable. La Suisse est convaincue que seules de solides institutions démocratiques à l'écoute des besoins des populations peuvent servir de base à une croissance économique durable à même de contribuer à l'élimination de la pauvreté. Au niveau mondial, il importe de mieux coordonner les politiques macroéconomiques afin de renforcer la stabilité économique. Parallèlement, il convient d'améliorer l'efficacité et l'impact de l'aide au développement et de faciliter le transfert d'autres ressources.

L'Organisation des Nations Unies est une organisation universelle, légitime aux yeux de tous et capable de traiter les différentes facettes du défi du développement qui permettra d'aller de l'avant et de relever les défis. Pour sa part, le Conseil économique et social remplit le double rôle de tribune politique et de coordonnateur du système. Il est le lieu où l'on débat des nouvelles tendances en matière de développement économique et social et où l'on peut nouer des partenariats en vue de mettre en œuvre des politiques. La Suisse est convaincue que la participation de tous les partenaires, y compris les représentants de la société civile, du secteur



privé et des milieux universitaires, stimule l'action intergouvernementale et joue un rôle crucial dans la mise en œuvre des politiques de développement. Les nombreux partenariats entre les organismes des Nations Unies et le secteur privé, tels que le Pacte mondial, permettront aussi d'atteindre plus facilement les objectifs fixés.

La Suisse se félicite de la création de nouveaux mécanismes comme l'examen ministériel annuel et le Forum pour la coopération en matière de développement qui sont la preuve que le Conseil économique et social peut se réformer et conserver ainsi un rôle central dans le système des Nations Unies.

M. KIRKILAS (Lituanie) dit que la croissance économique enregistrée ces dernières années dans les pays en développement a permis à quelque 135 millions de personnes de sortir de l'extrême pauvreté. D'autres régions, comme l'Europe centrale et orientale, sont parvenues à faire reculer la pauvreté et des progrès importants ont été accomplis dans d'autres domaines – scolarisation des enfants pauvres dans le primaire, vaccination des enfants contre la rougeole et accès d'un plus grand nombre de personnes séropositives aux traitements antirétroviraux.

Force est toutefois de constater que la pauvreté et la faim demeurent préoccupantes en Afrique subsaharienne et dans les pays les moins avancés (PMA) et que si la croissance économique soutenue est un facteur majeur de réduction de la pauvreté, elle ne suffit pas. En réalité, dans la plupart des pays en pleine croissance, les inégalités ont tendance à s'accroître. Pour qu'elle profite aux pauvres, la croissance économique doit s'accompagner d'un renforcement des institutions, d'une politique active d'intégration sociale, d'une réduction du fossé entre zones rurales et urbaines, ainsi que d'investissements dans le capital humain. L'autonomisation des pauvres et des femmes revêt également beaucoup d'importance de même que l'éducation et l'acquisition de compétences. L'absence de débouchés en matière d'éducation et d'emploi explique que la pauvreté se perpétue de génération en génération et qu'il devient extrêmement difficile d'y échapper.

Les pays qui ont connu des conflits ont beaucoup de mal à combattre la pauvreté et sans aide internationale, il leur est difficile de construire une paix durable. De même, la communauté internationale risque de saper leurs efforts de paix en cessant trop tôt de leur fournir une aide. La situation des pays «mal-aimés des donateurs» mérite une attention particulière. Il serait moins

coûteux d'aider ces pays avant que leur situation ne se dégrade vraiment. Le Conseil économique et social a beaucoup à apporter aux institutions qui s'occupent des pays fragiles qui ont connu des conflits. La Commission de consolidation de la paix et le Conseil devraient tirer parti de leurs atouts respectifs pour renforcer l'efficacité de leur action.

Les changements climatiques, qui ont des répercussions sur la sécurité agricole et alimentaire, les ressources hydriques, l'énergie, la santé et l'habitat, représentent un facteur dont il faut tenir de plus en plus compte dans la lutte contre la pauvreté. Lors de catastrophes naturelles, ce sont les personnes démunies qui souffrent le plus et qui peinent le plus à remonter la pente. Les petits États insulaires en développement ont enregistré une forte croissance économique ces dernières années mais ils sont de plus en plus exposés à des catastrophes écologiques qui menacent la viabilité de leur croissance. La Lituanie est d'avis que la lutte contre la pauvreté et la faim doit s'accompagner de mesures visant à atténuer les effets des changements climatiques, l'objectif étant de favoriser un développement respectueux de l'environnement.

L'élimination de l'extrême pauvreté exige un partenariat entre pays développés et pays en développement. L'Union européenne déploie d'importants efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. À l'instar d'autres nouveaux pays donateurs, la Lituanie contribue, de façon modeste mais constante, à la croissance et à la réduction de la pauvreté. Ainsi, au cours des deux dernières années, elle a doublé son budget consacré à l'aide et poursuivra ses efforts conformément aux engagements souscrits. Compte tenu de l'augmentation des besoins en matière d'assistance et du manque de ressources, il importe d'améliorer la cohérence et la coordination. Le Conseil économique et social a de toute évidence un rôle essentiel à jouer en la matière. Les organismes des Nations Unies doivent arrêter les mesures qui leur permettront d'agir de façon unifiée dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de l'environnement, tout en tenant compte de questions comme l'égalité entre les sexes, le développement durable et les droits de l'homme. Seule l'adoption de mesures cohérentes et globales permettra d'obtenir des résultats tangibles. La communauté internationale a l'obligation morale d'éliminer la pauvreté et la faim. Il en va de la dignité de millions d'êtres humains partout dans le monde.

*La séance est suspendue à 10 h 30; elle est reprise à 11 heures.*

CONCERTATION DE HAUT NIVEAU SUR L'ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE MONDIALE ET DE LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (E/2007/15, E/2007/33, E/2007/50, E/2007/50/Rev.1, E/2007/CRP.2)

M. SHA Zukang (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) dit que la concertation de haut niveau qui s'ouvre est une occasion exceptionnelle pour les chefs de secrétariat des institutions commerciales et financières internationales de faire part au Conseil économique et social de leurs vues sur la situation de l'économie mondiale. Alors que cette dernière connaît une croissance sans précédent, un recul n'est pas à exclure. D'après le récent Rapport sur la situation et les perspectives de l'économie mondiale et l'Étude sur la situation économique et sociale dans le monde, 2007, l'économie mondiale devrait certes continuer de croître, mais plus lentement qu'au cours des années écoulées, du fait surtout du ralentissement constaté aux États-Unis qui est dû à la récession du secteur du logement et qui ne devrait pas pouvoir être compensé par les perspectives de croissance en Europe et au Japon. La croissance enregistrée dans les pays en développement et les pays en transition, qui découle en partie des synergies présentes au sein de ce groupe de pays et qui est alimentée notamment par la Chine et l'Inde, est encore largement tributaire de l'environnement économique international. Quant à la forte croissance constatée globalement dans les pays les moins avancés, elle est loin d'être homogène.

Si les pays en développement ont pour la plupart bénéficié au cours des dernières années de conditions économiques internationales favorables, ils pâtissent d'une création d'emplois – surtout productifs – par trop insuffisante et ils demeurent vulnérables face à l'instabilité accrue des prix des produits de base et des marchés des valeurs ainsi qu'à la hausse des taux d'intérêt à long terme des bons du Trésor des États-Unis. Pour maintenir un environnement économique international favorable, il est donc essentiel de faire avancer les négociations commerciales multilatérales engagées dans le cadre du Cycle de Doha.

L'approfondissement des déséquilibres mondiaux, caractérisé par le déficit extérieur croissant des États-Unis et la perte de confiance dans le dollar, risque de provoquer une déstabilisation du système financier international et de remettre en question la croissance économique mondiale et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Seule une coordination des politiques internationales peut permettre de corriger ces déséquilibres

et il est donc urgent d'instituer à cet effet un mécanisme efficace où seraient aussi représentés les pays en développement. Pour que le FMI puisse jouer à cet égard un rôle de médiateur impartial, il lui faudra modifier son mode de gouvernance et de représentation.

La prospérité de l'économie mondiale risque également d'être compromise par le vieillissement de la population mondiale. Le phénomène est particulièrement aigu dans les pays en développement, qui compteront en 2050 79 % des plus de 60 ans et où la très grande majorité des personnes âgées bénéficient d'une protection sociale insuffisante. La mise en place d'une pension sociale universelle d'un montant équivalent à 1 dollar par jour pourrait être un moyen de protéger les personnes âgées contre l'extrême pauvreté. Une aide internationale devrait alors être fournie à cet égard aux pays les plus pauvres. Afin de remédier à la diminution relative de la part de la population en âge de travailler, des mesures devraient d'autre part être prises pour stimuler la croissance de la productivité tout en freinant la diminution de l'offre de main-d'œuvre, par exemple en augmentant le taux d'activité des femmes et des travailleurs plus âgés. Le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement adopté en 2002 est certes un bon cadre d'action mais il importe que les États Membres et toutes les parties prenantes intensifient leurs efforts pour que la question du vieillissement demeure à l'ordre du jour de la communauté internationale si l'on veut que chacun puisse jouir d'un niveau de vie décent.

M. PANITCHPAKDI (Secrétaire général de la CNUCED) dit que, malgré un ralentissement de l'activité aux États-Unis et le fait que la croissance au Japon et dans la zone euro repose très largement sur des dynamiques externes, l'économie mondiale est dans l'ensemble plutôt en bonne santé. Les pays en développement, qui continuent de connaître une forte expansion grâce à l'existence de conditions financières favorables et à la hausse des prix des produits de base, ont renforcé leurs liens commerciaux et financiers avec le reste du monde et accru leur part dans le commerce mondial, échangeant davantage non seulement avec les pays du Nord mais aussi entre eux. L'essor impressionnant de leurs exportations, de leurs importations et de leur consommation en font désormais des acteurs importants dans la demande et l'offre mondiales, ce qui profite à l'économie mondiale tout entière. Depuis plusieurs années, les flux mondiaux de capitaux se sont inversés et les pays en développement sont devenus des exportateurs nets de capitaux.

Si les perspectives de l'économie mondiale sont donc encourageantes, certains facteurs, comme le ralentissement de la croissance aux États-Unis ou les mesures prises par la Chine pour calmer la surchauffe de son économie, risquent d'en compromettre la réalisation. Il est donc prioritaire de remédier aux déséquilibres mondiaux et notamment de s'attaquer aux disparités de taux de change et à la spéculation financière. Il est temps de remédier avec efficacité à l'énorme déficit extérieur des États-Unis et aux excédents commerciaux considérables de la Chine, qui poussent les premiers à adopter des mesures protectionnistes et la seconde à laisser flotter et s'apprécier sa monnaie. Toutefois, le problème ne vient pas uniquement de ces deux pays: le Japon ou l'Allemagne connaissent également d'importants excédents commerciaux. La correction des déséquilibres des paiements courants exige donc des ajustements de la demande et des taux de change au niveau mondial.

Rappelant que la mondialisation a accru la concurrence sur les marchés mondiaux, avec des conséquences en matière de répartition des richesses entre les pays et à l'intérieur même des pays, et ce au profit des pays développés et des détenteurs de capitaux, le Secrétaire général de la CNUCED dit que si l'on ne s'attaque pas efficacement à ces disparités, on court le risque de déclencher un nouveau protectionnisme sur le plan international et une instabilité sociale à l'échelon national qui annihileraient une bonne partie des bénéfices de l'expansion économique. Il déclare que le monde a l'obligation morale de ne pas oublier les pays pauvres, surtout en période de forte croissance économique mondiale, et, constatant que l'aide publique au développement (APD) provenant des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) est tombée de 106 à 103 milliards de dollars en 2006, il rappelle que pour bon nombre de pays parmi les plus pauvres, l'APD reste le principal moyen de financer les besoins essentiels.

M. LAMY (Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)) se félicite de constater que la coopération est le thème central de la concertation en cours, étant pour sa part convaincu que la coopération internationale, que ce soit dans le domaine de l'environnement, de la santé ou du commerce, est le seul moyen d'assurer dans tous les pays croissance et développement durable. Si l'ouverture des marchés est un facteur essentiel de croissance et de développement, elle n'est pas une panacée et elle doit, pour être politiquement et économiquement viable, s'inscrire dans un contexte économique, social et politique favorable et s'accompagner de mesures permettant de remédier à la fois aux problèmes de capacité et aux problèmes de répartition des gains qu'elle génère. Il importe donc de mettre en œuvre une

combinaison appropriée d'instruments de politique, tâche difficile au demeurant mais plus encore pour les pays en développement. D'où l'importance de «l'aide au commerce» mise en place par les différentes institutions multilatérales de développement et défendue activement par l'OMC en vue de renforcer les capacités commerciales des pays en développement.

L'OMC assurera le suivi en la matière afin que les donateurs concrétisent leurs engagements financiers et coordonnent leur assistance et que les bénéficiaires fassent des échanges une cible prioritaire de l'aide au développement.

L'aide au commerce ne saurait cependant se substituer à l'aboutissement du Cycle de Doha, lequel, après divers progrès et revers, se trouve actuellement à un moment crucial. Sous peine de provoquer un blocage durable, les membres de l'OMC doivent en effet, comme ils se sont engagés à le faire, conclure les négociations avant la fin 2007. Cela suppose des avancées décisives sur la question des subventions agricoles et concernant les droits de douane appliqués aux produits agricoles et aux produits industriels. Il faut notamment que les quatre grands acteurs de l'OMC qui ont récemment participé au Sommet des pays les plus industrialisés en Allemagne sans parvenir à s'entendre jouent un rôle constructif dans les négociations multilatérales qui se tiendront prochainement à Genève sous la direction des présidents des groupes de négociation sur l'agriculture et sur les produits industriels, qui présenteront des textes de compromis.

Ce qui reste à faire est modeste au regard de tout ce qui a déjà été accompli et à l'aune des bénéfices potentiels qu'un rééquilibrage du système commercial multilatéral apporterait aux pays en développement. Pour parvenir à un accord sur les subventions, il suffirait que les États-Unis fassent quelques concessions supplémentaires, que l'Union européenne et le Japon consentent quelques nouvelles réductions des droits de douane les plus élevés pour les produits agricoles et que des pays émergents comme le Brésil ou l'Inde abaissent de quelques points leurs droits de douane les plus élevés sur les produits industriels, toutes choses qui pourraient être mises en place sur plusieurs années. Soulignant que la question est moins économique que politique, puisqu'il s'agit d'assurer l'efficacité du système commercial multilatéral et de la coopération internationale dans le domaine du commerce, M. Lamy engage vivement les responsables qui participent aux négociations à l'OMC à ne pas oublier que des milliards de personnes comptent sur ces négociations pour assurer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

M. PORTUGAL (Directeur général adjoint du Fonds monétaire international (FMI)) déclare que, selon les dernières estimations du FMI, la conjoncture de l'économie mondiale continue à être bonne. Après une année de ralentissement de l'activité, la croissance devrait progressivement se renforcer aux États-Unis à partir du second semestre 2007. Dans la zone euro, elle a été plus forte que prévu, le produit intérieur brut (PIB) augmentant de 2,4 % au premier trimestre 2007, et devrait rester soutenue en 2008. Au Japon, la croissance du PIB, évaluée à 3,3 % au premier trimestre 2007, repose sur un taux élevé d'investissement et sur l'augmentation de la consommation privée. Les marchés émergents et les pays en développement devraient continuer à connaître des taux de croissance élevés en 2007 grâce à des conditions financières favorables et, dans de nombreux cas, au prix élevé des produits de base ainsi qu'à une meilleure gestion macroéconomique. Au premier trimestre 2007, la croissance du PIB s'est accélérée à nouveau en Chine, atteignant le cap des 11 %, et a culminé à 9,1 % en Inde.

Globalement, les perspectives de croissance restent bonnes dans l'ensemble des pays émergents et des pays en développement. Il existe cependant trois risques principaux de révision à la baisse des prévisions de croissance. Premièrement, les tensions inflationnistes restent préoccupantes, tant dans les pays développés qu'ailleurs, et nécessitent de la vigilance, deuxièmement, la hausse récente des taux d'intérêt à long terme et les turbulences des marchés financiers en février 2007 incitent à ne pas sous-estimer les menaces dans ce secteur. Troisièmement, les déséquilibres des comptes courants dans le monde sont si importants qu'ils risquent d'être corrigés de manière brutale et de renforcer les tendances protectionnistes. En conclusion, les perspectives économiques restent favorables, mais des mauvaises surprises n'étant pas à exclure, les décideurs politiques ne doivent pas relâcher leurs efforts.

M. BOURGUIGNON (Économiste en chef et Premier Vice-Président de la Banque mondiale) constate que la croissance économique a été soutenue au cours des dix dernières années dans les pays en développement comme dans le reste du monde, et qu'elle a transformé les sociétés et ouvert de nouvelles perspectives dont pourraient profiter toutes les régions. Ces progrès ne sont pas passagers mais sont le résultat d'une évolution structurelle de l'économie mondiale. La part des pays en développement dans la production mondiale a augmenté de sept points de pourcentage en dix ans, pour atteindre 46 % en 2005, et cette évolution a concerné de nombreux pays, pas seulement l'Inde et la Chine. Cette forte croissance a permis de réduire sensiblement la pauvreté au cours des dix dernières années et il semble

aujourd'hui possible de réaliser l'objectif visant à réduire de moitié l'extrême pauvreté avant 2015. En revanche, les inégalités entre les différentes régions et sous-régions du monde constituent la principale menace pour la croissance durable et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'Afrique subsaharienne est encore loin derrière, malgré quelques progrès. Les fortes inégalités en termes de revenus entre les pays continuent à s'accroître. Les difficultés liées à la réalisation de ces objectifs touchent essentiellement les pays les plus fragiles; ainsi les 35 pays les moins avancés comptent pour plus d'un quart de l'extrême pauvreté dans le monde. Si la fragilité de ces pays est parfois jugée transitoire, on constate malheureusement que 80 % des pays qui étaient dits «fragiles» en 1980 le sont encore aujourd'hui. Et malgré des besoins énormes, les flux de l'aide à ces pays sont toujours inégaux, irréguliers et souvent fragmentés. En dépit des engagements des pays donateurs, l'aide mondiale n'a pas suffisamment progressé et l'essentiel de l'augmentation enregistrée récemment a résulté des récents allègements de la dette. Sans de nouveaux apports financiers, la promesse des donateurs de doubler l'aide à l'Afrique subsaharienne d'ici 2010 pourrait ne pas être tenue. En outre, la fragmentation de l'aide entre des fonds sectoriels de plus en plus nombreux risque d'aboutir à une perte d'efficacité et de peser sur les pays bénéficiaires. La lutte contre les conséquences des gaz à effet de serre sur l'environnement mondial est aussi un domaine où il convient de veiller à ce que le fardeau des ajustements ne repose pas excessivement sur les pays pauvres. En conclusion, la communauté internationale doit faire plus pour honorer ses engagements envers les pays les plus pauvres, et les institutions multilatérales doivent renforcer leur coordination pour répondre aux besoins réels de ces pays.

M. AKRAM (Pakistan) souhaite savoir, dans l'hypothèse où un accord serait conclu en l'état actuel des négociations de Doha, notamment en ce qui concerne les subventions agricoles aux États-Unis et dans l'UE, quels en seraient les avantages concrets pour les pays en développement. Par ailleurs, si l'on ne parvenait pas à un accord prochainement, serait-il envisageable de mettre en place un programme distinct, plus rapide, en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays en développement? S'agissant des déséquilibres des systèmes financiers actuels, le représentant souhaite savoir s'il ne serait pas judicieux de revoir l'ensemble de la structure financière internationale afin de permettre aux pays qui en ont besoin d'obtenir des financements à court terme, ce qui n'est pas le cas actuellement.



M. MARQUES (Portugal), prenant la parole au nom de l'UE, des pays candidats (Turquie, Croatie et ex-République yougoslave de Macédoine), des pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels (Albanie, Monténégro, Serbie), ainsi que de l'Ukraine, de la République de Moldova et de l'Arménie, constate que malgré la croissance soutenue et généralisée observée au cours des trois dernières années, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ne semble pas garantie. En effet, 44 pays, principalement en Afrique, n'ont pas réussi à atteindre des taux de croissance supérieurs à 3 %. Cela tient notamment aux inégalités existant au sein des États et entre ceux-ci et au fait que la croissance n'est pas propice à l'éradication de la pauvreté et à la création d'emplois. Cela étant, il convient d'accorder une attention particulière à l'Afrique et aux pays les moins avancés, qui sont souvent les «mal-aimés de l'aide».

L'UE réaffirme son attachement aux objectifs du Millénaire pour le développement, qui sont au cœur de l'action visant à améliorer les conditions de vie des pauvres dans le monde. En tant que donateur, l'UE a tenu ses engagements et dépassé en 2006 l'objectif qu'elle s'était fixée en matière d'aide publique au développement, soit 0,39 % de son revenu national brut, l'objectif à atteindre d'ici 2015 étant 0,7 %. L'aide de l'UE représente actuellement 57 % de l'APD mondiale. L'UE est déterminée à améliorer la qualité de l'aide et à en accroître l'efficacité.

Le Consensus de Monterrey, qui affirme notamment que chaque pays est aussi responsable de son propre développement, est la pierre angulaire du partenariat mondial dans ce domaine. Le commerce étant également un moteur de la croissance, la conclusion des négociations du Cycle de Doha aura aussi un rôle essentiel à jouer à ce titre. Enfin, l'UE est favorable à une ONU forte et cohérente qui soit au centre d'un système multilatéral efficace, conçu pour faire reculer la pauvreté, promouvoir un développement durable et apporter une aide humanitaire.

M. YAKOVENKO (Fédération de Russie) rappelle que, malgré ses effets positifs, la mondialisation s'accompagne encore de fortes inégalités entre régions pauvres et riches et que certains pays sont particulièrement vulnérables. Pour que la mondialisation profite à tous, un ensemble de mesures doivent être prises, aux niveaux international et national, notamment dans le cadre du système des Nations Unies. Cela étant, le représentant souhaite savoir quelles doivent être les priorités de la communauté internationale en matière de coopération dans ce domaine.

M. MILLER (États-Unis) se félicite que le tableau économique dressé par les intervenants soit globalement positif mais, relevant que la conjoncture demeure préoccupante pour certains pays, notamment d'Afrique subsaharienne, souhaiterait que chacun d'entre eux précise l'action que son organisation compte mener en vue d'améliorer la situation des pays marginalisés dans un contexte de prospérité mondiale.

M. KAZYKHANOV (Kazakhstan) attire l'attention sur la situation particulière des pays sans littoral, dont beaucoup comptent parmi les pays les moins avancés, en partie parce que les frais de transport élevés qu'ils doivent assumer pèsent sur leurs coûts de production.

M. SAW (Guinée) se demande quel impact auront les marchés émergents, tels que la Chine, l'Inde ou le Brésil, sur les échanges commerciaux internationaux, sur l'économie des pays producteurs de coton et sur l'aide octroyée aux pays les plus pauvres. Il aimerait en outre savoir ce que chacune des organisations internationales prévoit de faire pour les pays les plus fragiles et regrette qu'à sa connaissance aucune institution n'ait pris de mesures particulières de réduction de la dette en faveur des pays qui se relèvent d'un conflit.

M<sup>me</sup> LIU Hua (Chine) fait part de son intérêt pour les exposés des intervenants et se dit convaincue que ce type de débat ne peut qu'améliorer la cohérence et accroître la coopération entre les différentes institutions internationales. Elle aimerait particulièrement interroger les représentants de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international sur les mesures que ces institutions prévoient de prendre pour mener à bien les réformes annoncées.

M. LAMY (Directeur général de l'OMC) estime que l'aboutissement du Cycle de négociations de Doha aurait notamment pour conséquence concrète de faciliter l'accès aux marchés dans des secteurs comme l'habillement, où les obstacles tarifaires sont actuellement élevés et qui sont importants pour certains pays industrialisés mais aussi pour de nombreux pays en développement. Il s'ensuivrait aussi une réduction des subventions qui faussent les échanges et qui ont un effet incontestable dans des secteurs où des pays en développement ont des avantages comparatifs, dont le secteur cotonnier est un bon exemple. En cas d'échec des négociations, à l'inverse, les conséquences pourraient aller bien au-delà des simples relations commerciales. M. Lamy juge peu probable que des dispositions tendant à instituer une «morale universelle» puissent se substituer à un accord.

Répondant à la question posée par M. Yakovenko, M. Lamy indique qu'à son sens, la coopération internationale doit en priorité servir les pays aux capacités les plus faibles. Il ajoute que pour ce qui est des améliorations à apporter au système d'échanges multilatéral, une des priorités doit être de favoriser au niveau national l'ouverture des marchés. La liberté de transit est incontestablement une question cruciale pour les pays en développement sans littoral. Des règles internationales ont été édictées à cet égard mais elles manquent de clarté et il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine.

M. PANITCHPAKDI (Secrétaire général de la CNUCED) ne peut évidemment s'exprimer sur la réforme du FMI mais déclare qu'à son niveau, la CNUCED continuera à se pencher sur la dichotomie flagrante qui existe entre un système d'échanges hautement encadré et un système financier insuffisamment réglementé. Il convient de l'importance des points mis en avant par le représentant de la Fédération de Russie et l'assure du fait que ces sujets seront débattus en 2008, à la douzième session de la Conférence. Il convient aussi de la nécessité d'accorder une plus grande attention à la question de la stabilité financière, qui appelle des mesures multilatérales.

Faire toute leur place dans le système aux pays les plus pauvres est un défi majeur, qui imposera d'adopter un large éventail de mesures. Au sein de la CNUCED, il importe d'étudier de manière plus approfondie comment favoriser une formation de capital productif à même d'attirer les investissements, de créer des emplois et de soutenir les capacités d'approvisionnement, gages de compétitivité.

Enfin, M. Panitchpakdi déclare que la question clef de l'impact des pays émergents sur les pays les moins avancés évoquée par M. Saw n'est nullement négligée par la CNUCED, qui essaie de mieux comprendre les processus de l'aide et qui a traité spécifiquement de la coopération Sud-Sud dans certaines de ses publications. On trouvera ainsi des informations pertinentes dans un rapport consacré à la coopération entre l'Asie et l'Afrique (UNCTAD/ITE/ITA/2007/1).

M. PORTUGAL (Directeur général adjoint du FMI) souhaite d'abord répondre à M. Akram sur les déséquilibres mondiaux et sur la possibilité de revoir les objectifs du FMI. Pour lui, ces deux questions sont indépendantes. Il est certain que les déséquilibres mondiaux ne

pourront être résorbés par la seule action isolée d'un pays. C'est pourquoi le FMI s'est doté d'un nouvel instrument de coopération multilatéral dans le cadre duquel un groupe de pays a été désigné pour réfléchir aux moyens de résoudre ce problème. Cette approche s'avère fructueuse puisqu'une série de mesures a déjà été définie et communiquée à l'ensemble des pays membres.

M. Portugal ne conteste pas pour autant la nécessité de procéder à des réformes à côté des autres efforts déployés. Une stratégie à moyen terme a du reste été adoptée à cet égard, qui prévoit par exemple le renforcement des fonctions du FMI en matière de surveillance multilatérale et bilatérale et une importante réforme de la répartition des droits de vote. Dans un premier temps, les quotes-parts de la Chine, de la République de Corée, du Mexique et de la Turquie ont été relevées, l'objectif étant à terme de doubler le nombre de voix des pays à faible revenu, de manière à ce que celui-ci représente au moins 4 % au total, au lieu de 2 % actuellement. L'esprit de coopération nécessaire à une telle réforme semble présent puisque quelques pays, parmi lesquels les États-Unis, se sont déjà déclarés prêts à renoncer à une augmentation de leurs droits de vote; il est à souhaiter que d'autres pays suivront cet exemple.

Le FMI demeure un partenaire de développement privilégié des pays à faible revenu. Il a assoupli les conditions de son assistance et fonde depuis 1999 ses activités de réduction de la pauvreté sur des documents de stratégie établis par les pays eux-mêmes. Un effort de taille est en outre déployé en matière d'assistance technique et de formation puisque 25 % de son budget est alloué aux activités de renforcement des capacités et qu'il a commencé à ouvrir des centres d'assistance technique. De tels centres sont déjà opérationnels dans le Pacifique et les Caraïbes, en Afrique de l'Est, en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et au Moyen-Orient. Parallèlement, le Fonds conserve tout son rôle en matière de financement et s'agissant de sensibiliser les pays industrialisés à la nécessité d'accroître l'aide au développement.

Selon M. Portugal, les points essentiels qui permettraient aux pays à faible revenu de trouver toute leur place dans l'ordre économique mondial sont l'augmentation du volume de l'aide, l'amélioration de l'accès aux marchés pour ces pays, la bonne gouvernance et la transparence – qui constituent une part importante du Consensus de Monterrey – ainsi que la rapidité de la mise en œuvre des mesures dans les pays eux-mêmes.

M. BOURGUIGNON (Économiste en chef et Premier Vice-Président de la Banque mondiale) dit que l'expansion du commerce serait bénéfique non seulement pour les pays producteurs de coton mais aussi pour les autres pays. En cas d'impasse des négociations, les problèmes d'accès aux marchés resteraient criants. Cela étant, l'intégration des pays pauvres ne relève pas seulement de l'accès aux marchés: ils doivent aussi prendre des mesures d'ordre interne pour soutenir les investissements, dans les infrastructures comme dans le capital humain. Quant aux pays sans littoral, la facilitation de leurs importations et exportations relève avant tout de la coopération régionale. Des initiatives ont été prises en la matière, qu'il convient de renforcer.

Le fait de qualifier certains pays d'émergents ne doit pas faire oublier que pour bien des années encore, leur population comptera de nombreuses personnes vivant sous le seuil de pauvreté. La réduction de la pauvreté ne dépend donc pas uniquement de la croissance: elle est aussi en lien direct avec la lutte contre les inégalités à l'intérieur des frontières.

Il est vrai que pour un pays qui sort d'une situation de conflit, le fait de manquer de ressources financières peut être dramatique et le faire rapidement sombrer dans un nouveau conflit. La question de savoir comment mettre à la disposition de tels pays des ressources suffisantes et veiller à ce qu'elles soient bien utilisées revêt donc une importance cruciale. Des progrès notables ont à ce jour été accomplis pour ce qui est de la gestion de l'aide destinée aux pays dotés d'institutions fiables, avec des résultats tangibles. Le défi est maintenant d'obtenir les mêmes résultats dans les États plus fragiles, où la faiblesse des institutions et la mauvaise gestion des affaires publiques posent problème.

*La séance est levée à 13 heures.*

-----